
Rapport de la Commission de Gestion

Exercice 2012

Commune de Cugy (VD)

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 - Gestion 2012	6
Préambule	6
Administration générale	6
Information et communication	8
Intérêts régionaux	9
Finances	10
Police des constructions.....	11
Bâtiments communaux	11
Formation et jeunesse	12
Domaines et forêts.....	14
Ordures ménagères.....	15
Police.....	15
Routes	16
Epuraton.....	19
Chapitre 2 - Comptes 2012	20
Préambule	20
Rapport de la commission des finances sur les comptes 2012	21
Observations de la Cogest.....	30
Conclusion de la cogest pour son rapport 2012.....	31

Au Conseil communal de Cugy - VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui lui a été attribué par le Conseil communal, la commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2012.

La Cogest s'est constituée le 31 janvier 2013 sachant que le projet de rapport de gestion de la Municipalité lui serait soumis au début du mois de février 2013. Elle a accompli son travail en innovant sur le plan méthodologique pour privilégier la réflexion personnelle et le travail virtuel en groupe sur le nombre de séance. Elle s'est ainsi donné une adresse électronique permettant aux commissaires de communiquer par courriels et par accès commun aux mêmes documents. Elle a aussi privilégié un dialogue ouvert et peu formel tant avec la Municipalité qu'avec la commission des finances (Cofin). Il y a eu, ainsi, trois séances communes entre la Cogest et la Cofin, dont une en entretien avec le Municipal chargé des finances et la Boursière communale, ce qui permet à la Cogest d'endosser complètement et de faire sien le rapport de la Cofin et d'émettre au surplus ses propres remarques sur les finances communales puisqu'elle a eu l'occasion de rencontrer le Municipal en charge des finances avant que les comptes définitifs ne soient établis. Toutes les séances ont été présidées par le Président de la Cogest.

Ce rapport a été établi par la Cogest grâce au travail efficient et remarquable de son secrétaire auquel les autres commissaires adressent leurs remerciements. Il est aussi le résultat d'un travail d'équipe et de l'excellente collaboration qui s'est établie entre la Cogest, la Municipalité et la Cofin. La Commune de Cugy est, globalement, bien gérée. Cette remarque est faite pour fixer le niveau à partir duquel les observations et les vœux émis dans le présent rapport sont faits. La Municipalité, globalement, fait un très bon travail à partir duquel la Cogest estime qu'elle peut même faire mieux. Dans le fond, l'excellence est une appréciation qui se doit d'être réservée pour l'exceptionnel, mais tendre à cet exceptionnel est sans aucun doute le souci constant des autorités communales et cette constatation doit toujours être gardée en mémoire tout au long de la lecture de ce rapport. Encore une fois, elle fixe le niveau à partir duquel ce rapport est établi, autrement dit, elle indique que la base de ce rapport n'est pas le groupe moyen des communes vaudoises, mais celui des communes les mieux gérées. Les observations contenues dans ce rapport peuvent donc être prises d'autant plus au sérieux que la tendance à l'excellence, à portée, semble cette année se tasser un peu. Cependant l'effort de transparence est particulièrement à relever et la Cogest souhaite qu'il se poursuive, il y a encore beaucoup à faire pour qualifier cette transparence d'excellente, même si elle est déjà remarquable.

La Cogest aurait souhaité mener une réflexion plus approfondie sur la gouvernance communale- cet art de gouverner de manière aussi efficace que possible en promouvant le territoire communal et le bien-être de ses habitants tout en optimisant rationnellement toutes les ressources et toutes les capacités communales- mais vous constaterez qu'elle a fait un travail déjà important qui l'a amené à exprimer ses opinions, quelques observations et quelques vœux qu'elle souhaite voir suivi d'effets. Le dialogue entre toutes les autorités communales est le gage d'un bon fonctionnement de la démocratie. L'idée de la Cogest était de trouver un ratio de satisfaction des habitants de la commune, mais la tâche s'est avérée complexe et trop gourmande en temps pour être menée à terme cette année.

La Cogest s'est réunie à seize reprises. Au cours de ses séances, elle a analysé, entre les mois de février et d'avril une première version du rapport de gestion de la Municipalité et, de mai à juin, s'est penchée sur les comptes de l'année écoulée. De plus, elle a, dans un premier temps, rencontré individuellement le Syndic et chaque Municipal en fonction, et, ultérieurement en commun avec la Cofin, dans le cadre de l'examen des comptes, le Municipal des finances et la boursière communale. Lors de la journée du patrimoine, le 20 avril 2013, surprise par la neige mais réchauffée par un accueil chaleureux à la Maison villageoise, la Cogest s'est quand même rendue successivement à l'Espace Cavenettaz, puis à la Place pique-nique, le Collège du Motty avant de visiter la Maison de Commune et admirer la réussite de la rénovation entreprise. Que la Municipalité, le bureau du Conseil communal, et particulièrement son Président ainsi que toutes les autres personnes impliquées dans l'organisation de cette journée s'en trouvent ici cordialement remerciées.

Comme précisé dans le règlement du Conseil communal, au plus tard le 31 mai, le rapport est soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et aux vœux qui y sont consignés. In fine, vous avez reçu début juin, avec la convocation du bureau du Conseil, un exemplaire de ce rapport à votre domicile, afin de vous permettre de préparer la séance du jeudi 27 juin 2013 consacrée à la gestion et aux comptes de l'année 2012.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2006 CONCERNANT LA COMMISSION DE GESTION

ARTICLE 69

La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année.

Ses membres sont rééligibles.

Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.

ARTICLE 70

La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.

ARTICLE 71

La commission de gestion est chargée de l'examen pour l'année écoulée de la gestion de la Municipalité.

Elle a notamment pour mission :

1. de vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts
2. de s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente
3. de vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission
4. d'inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux
5. d'examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité
6. d'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements
7. d'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.

Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances; elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par une fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.

Elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours, si elle le juge nécessaire.

ARTICLE 134

Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 71 et 72 ci-dessus, la commission de gestion établit un ou plusieurs rapports sur la gestion et les comptes.

Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.

La commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et aux vœux qui y sont consignés.

CHAPITRE 1 - GESTION 2012

PRÉAMBULE

En 2012, la Municipalité de Cugy a soumis 12 préavis au Conseil communal qui s'est réunis à cinq reprises à la Maison villageoise sous la présidence de Monsieur Thierry Amy. Aucune motion, ni aucun postulat n'a été déposée en 2012.

La Cogest avait adressé à la Municipalité huit observations et neuf vœux dans son rapport 2011. L'Exécutif avait présenté ses réponses dans la séance du 21 juin 2012. Elles ont toutes été acceptées.

Dans ce rapport 2012, la Cogest revient sur certains des points soulevés l'année précédente et en présente de nouveaux. La commission vous souhaite une agréable lecture qui, nous l'espérons, saura susciter votre intérêt.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2012 a été caractérisée par trois départs au sein du personnel de l'administration, ceci alors que le conseil communal avait validé l'augmentation du personnel administratif d'un ETP (équivalent plein temps) portée au budget 2013.

Les changements conséquents en découlant ont été l'occasion pour la municipalité de mandater une consultante externe, spécialiste en organisation administrative des collectivités publiques, pour réorganiser les forces de travail affectées à chaque service et pour l'assister dans le recrutement du personnel pour repourvoir les trois postes laissés vacants.

Le coût des services de la consultante externe s'élève à 8'850.–.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Les heures supplémentaires restent cette année encore un problème important que la municipalité ne parvient pas à contenir. La tendance par rapport à l'année précédente est à une relative stabilisation alors qu'une augmentation de personnel prévue a eu lieu. Il paraît évident que les nombreux changements survenus au sein de l'administration et la difficulté à les anticiper peuvent jouer un rôle dans cette problématique.

En raison de la surcharge de travail des formations prévues n'ont pas pu se faire, ce qui peut à terme, avoir un impact sur la qualité et les conditions de travail.

OBSERVATION N°1

La Cogest constate que, malheureusement, la problématique des heures supplémentaires est toujours d'actualité. La commission espère que la restructuration opérée au sein de l'administration communale ainsi que l'augmentation des forces de travail d'un ETP va permettre de réduire cette problématique qui, de son point de vue, peut jouer un rôle dans les difficultés rencontrées au niveau du personnel et qui représente un risque pour la santé des collaborateurs.

VOEU N°1

La Cogest invite la municipalité à redoubler de vigilance à ce propos. La commission demande à la municipalité de présenter à l'automne au Conseil communal les mesures qu'elle entend appliquer.

SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Guillaume Raymondon, stagiaire au Schéma Directeur du Nord vaudois, a demandé à effectuer un stage au sein de la commune dans le domaine de l'urbanisme. La municipalité a profité de cette opportunité et l'a mandaté pour porter un regard externe sur le service technique qui a rencontré certains problèmes au cours de l'année 2012.

Au cours de son mandat, la Cogest a pu constater les dysfonctionnements de ce service, en particulier l'important retard pris, par exemple pour délivrer les permis d'habiter ou d'utiliser, ou encore pour certains travaux à effectuer. La communication paraît lacunaire ce qui a compliqué certains travaux.

OBSERVATION N°2

La Cogest a relevé des problèmes liés au service technique; elle souhaite que la municipalité mette tout en œuvre pour trouver des solutions et permettre le meilleur fonctionnement possible de cet important service. Elle s'inquiète de la persistance de cette situation et attend un plan pour qu'il y soit mis fin.

FORMATION CONTINUE

La Cogest soutient la politique de formation continue offerte aux collaborateurs de la commune. Cela a permis la réorganisation de certains services à la satisfaction de chacun, par exemple le service de conciergerie.

La municipalité a par ailleurs tenu compte de l'observation n°1 de la Cogest 2011 concernant la formation continue ; lorsqu'il s'agit d'une formation de plusieurs jours et coûteuse, qui peut déboucher sur un nouveau titre ou de nouvelles fonctions, la municipalité applique une clause de fidélité.

La problématique des heures supplémentaires et la surcharge de travail en découlant a eu un impact sur la formation. En effet, par manque de temps, des cours de perfectionnement prévus n'ont pas pu se faire.

VOEU N°2

La Cogest invite la Municipalité à poursuivre cette politique et espère qu'à l'avenir, malgré la problématique des heures supplémentaires, les formations prévues pourront se faire.

INFORMATION ET COMMUNICATION

PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES (PIO) ET JOURNAL COMMUNAL

En 2012, six pages d'informations officielles (PIO) sont parues. Ces dernières permettent de diffuser les renseignements du moment.

De son côté, le journal communal « Reflets de Cugy » qui est tiré à 1'400 exemplaires, offre un panorama général de la vie du village et participe aussi à la bonne image de la commune. La Cogest relève la bonne opération de la rédaction à faire jouer les espaces publicitaires qui par leur vente permettent de réduire les coûts du journal.

La commission apprécie le travail de la municipalité qui s'attache à communiquer ses propres activités et celles de la commune.

SITE INTERNET

Le site internet est résolument un outil de communication important; les bonnes statistiques de fréquentation du site le prouvent.

La Cogest s'interroge donc sur les possibilités d'améliorations du site, sans pour autant investir dans un guichet électronique démesuré. La commission se demande si un plus grand nombre de renseignements et documents pourrait être mis à disposition des citoyens.

VOEU N°3

La Cogest invite la municipalité à présenter prochainement ses réflexions sur les mises à jour du site internet.

En ce qui concerne les adresses e-mails, la Cogest a appris que les collaborateurs ne disposent pas d'adresses officielles et uniformisées sous le nom de domaine de la commune « @cugy-vd.ch ».

OBSERVATION N°3

La commission juge incompréhensible que des adresses privées ou commerciales soient employées dans un cadre officiel. Elle espère que la municipalité pourra mettre prochainement à disposition de ses collaborateurs des adresses uniformisées sous le nom de domaine de la commune « @cugy-vd.ch ».

INTÉRÊTS RÉGIONAUX

Cugy, comme toutes les communes, fait partie de nombreuses associations, coopératives et sociétés. (Page 22 du rapport de gestion).

Le Conseil communal est représenté dans trois associations:

- L'AET, Association pour l'épuration des eaux usées de la région supérieure du Talent
- L'ASICE, Association scolaire intercommunale de Cugy et environ
- L'Association de la région du Gros-de-Vaud

Dans toutes les autres associations, un ou plusieurs délégués de la Municipalité représentent notre commune.

VOEU N°4

La Cogest invite la municipalité et les représentants des associations à rendre compte régulièrement, devant le Conseil communal, des débats et décisions prises.

FINANCES

L'examen des comptes 2012 révèle un résultat excédentaire d'un montant de Fr 516'045.- alors qu'une perte de Fr 1'285'890.- était prévue pour l'exercice 2012. Les comptes 2012 font l'objet d'un examen approfondi au chapitre 2 du présent rapport. Ils n'étaient pas disponibles au moment de la rencontre entre la Cogest et le Municipal des finances. Cependant une discussion ouverte et confiante a eu lieu portant essentiellement sur des points généraux de la politique des finances communales.

La discussion a notamment porté sur l'état de la réflexion de la Municipalité en ce qui concerne la politique à long terme des emprunts, la politique budgétaire, le contrôle effectué par la fiduciaire, le contrôle des dépenses en cours d'année, la relation existante entre l'éventuel projet de fusion et le projet de rénovation de l'Ancienne Forge et la publication de la liste des actifs du patrimoine financier et administratif de la commune.

La Cogest s'est aussi intéressée aux risques présentés par les débiteurs et la manière dont la provision sur débiteurs douteux était calculée pour constater que le risque de non-encaissement est assez faible et que le suivi est très bien fait.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement et principalement la rubrique "dépenses imprévisibles et urgentes" la Cogest constate, suite au rapport de la Cofin, que l'interprétation par la Municipalité des règles approuvées par le Conseil communal n'est pas claire.

OBSERVATION N° 4

La Cogest invite la Municipalité 1) à faire part au Conseil communal de son interprétation des articles 3.2.1 et 3.2.2 des autorisations générales données par le Conseil communal au début de cette législature selon le préavis 01/2011; 2) à faire part au Conseil communal de l'état de sa réflexion concernant sa politique de gestion des liquidités et, notamment, du flux de trésorerie prévu pour le deuxième semestre 2013; 3) à faire part au Conseil communal de sa politique de transparence des comptes communaux, notamment en ce qui concerne les réserves et les provisions, notamment en relation avec le projet de fusion puisque ce projet implique que toutes les réserves, quelle qu'en soit la nature ou la qualité, de même que les provisions devront, d'une manière ou d'une autre, être rendues publiques. La Cogest tient cependant à noter que les comptes communaux, tels qu'ils sont présentés actuellement, paraissent donner une vision assez complète de la gestion communale et se félicite des explications détaillées qui les accompagnent, mais elle estime que leur transparence peut encore être améliorée et la gestion être plus dynamique.

PORTEFEUILLE D' ACTIONS

La commune possède un portefeuille d'actions et de participations. Malheureusement, l'inventaire et les valeurs détaillées de ce dernier ne sont pas rendues publics dans le rapport de la municipalité.

VOEU N°5

La Cogest souhaite que la municipalité présente au Conseil communal le détail de ce portefeuille qui appartient au patrimoine villageois.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Des retards conséquents ont été pris dans l'attribution des permis d'habiter. Douze permis seulement ont été délivrés malgré l'installation de nombreux nouveaux habitants dans le quartier "Es Cheseaux". Si les retards n'ont pas de conséquences dramatiques, ils sont révélateurs des difficultés à coordonner différents services et du manque d'anticipation.

Les explications données à ce sujet sont peu satisfaisantes et soulignent essentiellement les problèmes de planification des services concernés, qui n'auraient pas mesuré l'importance du travail à effectuer.

Un autre problème relevé par la Cogest est celui de la communication entre les services; les travaux découlant de la construction de nouveaux bâtiments, en particulier des fouilles sur certaines chaussées, n'étaient pas connus du service des routes, ce qui a empêché une planification plus pertinente des travaux prévus sur les chaussées.

VOEU N°6

La Cogest est frappée des retard et problèmes relevés dans ce domaine et qui recourent en partie l'observation 2. Elle invite la municipalité à prendre les mesures nécessaires pour corriger ces dysfonctionnements.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

MAISON DE COMMUNE

L'année 2012 a été marquée par l'important chantier de la maison de commune. Comme annoncé, les locaux ont pu être emménagés fin 2012 - début 2013 par l'administration. Lors de la visite du patrimoine du 20 avril dernier, la Cogest a rencontré l'architecte qui a planifié et coordonné les travaux. La commission le remercie chaleureusement pour ses explications détaillées.

La Cogest a ainsi eu l'occasion de découvrir avec une grande satisfaction une réalisation à l'architecture originale, offrant des locaux clairs et spacieux, et qui a su concilier le respect et la mise en valeur du patrimoine aux besoins de l'administration.

ANCIENNE FORGE

La Cogest 2011 souhaitait (vœu n°4) que la Municipalité présente un rapport sur la situation du projet. Toutefois, la Municipalité a souhaité une réflexion globale sur la rue du Village et l'aménagement des alentours de la nouvelle maison de commune. Par ailleurs, une éventuelle fusion pourrait obliger la commune à disposer de locaux administratifs supplémentaires.

En conséquence, la cogest soutient la municipalité dans sa volonté de temporiser pour réfléchir à un projet global.

BATIMENT DU MOTTY

Les aménagements extérieurs dont la mise en place d'une barrière en bois afin de renforcer la sécurité des enfants ont été terminés. De plus, une chaîne a été installée le long de la bande dédiée aux piétons sur les abords du parking.

Lors de la visite du patrimoine du 20 avril dernier, quelques petits soucis de finitions ont été présentés à la Cogest. Mais la commission a surtout eu l'occasion de visiter à nouveau ce bâtiment qui se révèle être dans l'ensemble une projet bien mené qui offre de beaux espaces aux enfants.

OBSERVATION N°5

En 2011, la Cogest encourageait dans son vœu n°5 la municipalité à présenter dans les deux années à venir un projet de places de jeux pour la petite et moyenne enfance. Ce projet n'a pas été présenté en 2012. Toutefois, la Municipalité travaille actuellement sur ce point.

La Cogest 2012 formule à nouveau ses encouragements à ce sujet à la Municipalité.

FORMATION ET JEUNESSE

L'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs a vu une augmentation de 54 élèves par rapport à l'année précédente à la rentrée 2012.

A Cugy, un manque de locaux pour accueillir deux classes, dû à l'occupation des locaux du collège de la Cavenettaz par l'administration communale, a nécessité l'aménagement en urgence d'une structure modulaire qui a pu accueillir deux classes dès la rentrée scolaire 2012.

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS :

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil de jour et de se mettre en conformité, un certain nombre d'adaptations se sont faites. Une synergie a été trouvée avec le Jardin d'enfants Arc-en-Ciel (AEC), qui a accueilli dès septembre les élèves de première année du cycle initial.

Un local de l'AEC a été loué à l'ASICE et servira de bureau pour les deux responsables des structures préscolaire et parascolaire.

Toujours en vue de la mise en conformité, des démarches ont été entreprises, soit l'engagement d'une responsable de l'APEMS qui a débuté sa nouvelle fonction en septembre 2012, puis l'engagement d'une éducatrice de l'enfance dont l'entrée en fonction s'est faite en mars 2013. La Cogest salue ces mesures améliorant clairement la prise en charge des enfants et la qualité de l'accompagnement pédagogique.

La structure d'accueil souffre par contre toujours d'un manque de locaux, ce qui ne permet en particulier pas de séparer l'espace cantine destiné aux élèves du secondaires de l'espace APEMS et d'aménager l'APEMS aux abords directs du collège primaire, conditions qui auraient permis d'adhérer au réseau Gros-de-Vaud.

Les tarifs ont été adaptés et sont désormais fonction du revenu des parents. A midi, la garde est maintenant à payer en sus du repas.

La fréquentation est restée stable, hormis une baisse à midi qui peut s'expliquer en partie par les modifications tarifaires.

En résumé, à l'exception de la problématique des locaux qui persiste, des mesures concrètes ont été prises pour améliorer la qualité de la prise en charge des enfants ce qui répond aux vœux émis par la cogest 2011. La cogest souhaite que cet effort soit maintenu afin de pouvoir répondre aux besoins des familles ainsi qu'aux exigences légales et pédagogiques. Dans un domaine sensible, la cogest invite à soigner la communication. Après enquête informelle, il apparaît en effet que certaines décisions sont mal vécues par certains parents (tarifications, conditions de prise en charge) et parfois vue comme contraires à l'esprit de l'accueil parascolaire qui devrait associer l'universalité à la qualité.

Comme pour les autres associations, l'ASICE peut souffrir d'un déficit démocratique, en ce sens que les décisions prises par les délégués et représentants municipaux ne font pas l'objet d'une consultation au conseil municipal alors qu'elles peuvent avoir des conséquences importantes sur la population. La cogest recommande à ce propos aux délégués du conseil de rendre compte régulièrement du contenu des séances.

DOMAINES ET FÔRETS

DOMAINES

Les 27.5743 hectares de terres cultivables que possède la commune sont exploités par 4 agricultrices et agriculteurs.

FORÊTS

806 mètres cube ont été exploités, toutes qualités confondues. C'est 134 m3 de plus qu'en 2011, sans toutefois atteindre la possibilité de 900 m3 autorisés.

PLAN DE GESTION DES FORÊTS:

Le plan de gestion des forêts datant de 1957 a été réactualisé par le Service des forêts avec effet pour la période 2010-2019.

Il concerne l'ensemble du triage des forêts des communes d'Assens, Bioley-Orjulaz, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens, pour une surface totale de 985 hectares, dont les propriétaires se répartissent comme suit: 502 ha. aux communes, 187 ha. aux privés, 296 ha. au canton.

Le plan de gestion vise à la protection de la forêt et à la conciliation de nombreux critères, en particulier écologiques, économiques, sécuritaires et récréatifs.

Des objectifs stratégiques sont définis en fonction et visent à la conservation durable, à l'utilisation régionale du bois, à la protection contre les dangers naturels, au développement de la fonction écologique et à l'adaptation au changement climatique.

L'inventaire fait en 2009 révèle une situation très satisfaisante pour la forêt de Cugy;

1. Le volume de bois sur pied par hectare est équilibré par rapport aux objectifs à long terme.
2. La proportion résineux/feuillus n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970, pour atteindre 56%/44% actuellement, ce qui correspond aux objectifs à long terme.
3. La répartition entre jeune et vieille forêt est bonne.
4. Le réseau de dessertes est bon et bien entretenu.

A l'avenir, il s'agirait d'accentuer l'exploitation forestière sur la régénération des vieux peuplements et freiner l'exploitation des éclaircies de futaies. Des îlots de vieux bois devraient être définis pour assurer la biodiversité et les filières de valorisations du bois mieux étudiées.

Enfin, les forêts ont depuis quelques années déjà le label FSC, pour une sylviculture respectueuse de l'environnement et socialement supportable.

PLACES DE PIQUE-NIQUE

Notre village bénéficie de trois places de pique-nique entretenues, à la grande satisfaction des citoyens, par les employés communaux.

Malheureusement, des déprédations sont régulièrement signalées. De plus, le principe de « bienveillance » des utilisateurs n'est pas bien observé; sur ce point, les employés doivent à la belle saison effectuer un nettoyage quotidien.

ORDURES MÉNAGÈRES

INFORMATION DÉCHETS

Dans l'observation n°6 de son rapport 2011, la Cogest recommandait à la municipalité de porter un effort particulier de communication lorsque la déchetterie devait être opérationnelle.

La commission souligne, aujourd'hui, la bonne communication effectuée en 2012. Celle-ci a été nécessaire et a permis indéniablement de permettre un meilleur tri des déchets.

A la fin de l'année, les habitants se sont vus confronté à l'introduction proche de la taxe au sac. Ainsi, un courrier sous enveloppe a été envoyé et une journée d'information à la population a été organisée. Sur ce point aussi, la municipalité a activement œuvré.

POLICE

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

En 2012, des travaux attendus de sécurisation aux Collèges de la Chavannes et du Motty ont été mis en places. Marquages au sol et panneaux de signalisation ont été installés. Elèves et parents sont, quant à eux, priés de faire preuve de plus de discipline.

Le Pedibus retrouve un nouveau souffle et plus particulièrement depuis le quartier éloigné d'Es Cheseaux. La municipalité a soutenu ce projet en participant à l'achat et la pose de panneaux servant à indiquer les emplacements de rassemblements.

INCIVILITÉS

L'augmentation des incivilités et des vols par effractions constatée ces dernières années (voir tableau en page 49 du rapport de la municipalité) est inquiétante. Certaines actions préventives ont été effectuées aux abords du centre commercial. La municipalité propose de mettre en place une plate-forme réunissant des représentants municipaux, les accompagnateurs de rues et les jeunes afin de trouver des réponses adéquates.

OBSERVATION N°6

La Cogest constate que la plate-forme formée avec les accompagnateurs de rues ainsi que l'aide apportée par la police du Mont-sur-Lausanne devrait permettre de contenir cette problématique. Toutefois, la commission attend que la municipalité fasse preuve de fermeté et renforce sa politique de sécurité.

ROUTES

ESPACE PUBLIC ET AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RUE DU VILLAGE - CHEMIN DE LA CAVENETTAZ (PRÉAVIS 57-2010)

Les travaux du nouvel espace communal se sont terminés en août 2012. La réalisation a été bien conduite. L'aménagement en mobilier urbain s'effectuera progressivement en 2013. La végétation, quant à elle, agrémentera au gré des saisons cette surface.

OBSERVATION N°7

La Cogest invite la municipalité à trouver la meilleure utilisation possible de cet espace, de réfléchir à une signalétique claire et à rendre plus conviviale la partie réservée aux piétons, en repensant en particulier la disposition des bancs situés entre parking et route.

CONTRÔLES DE VITESSE

Il apparaît que les zones "30 km/h" sont existantes mais doivent encore être validées par des contrôles (nombre de passage, vitesse maximale et vitesse moyenne). Tant que cette validation n'est pas effectuée, les

zones "30 km/h" ne peuvent être reconnues. De plus, le radar communal a été en panne pendant les 11 premiers mois de l'année. Aucun contrôle n'a par conséquent pu être fait dans ces zones.

En ce qui concerne les axes principaux, aucun contrôle n'a eu lieu en 2012, les panneaux de signalisation posés aux entrées de la commune n'étant pas aux normes

Au niveau communal, il existe une stratégie de sécurité routière (exemple: chemin étroit et trottoir). Un recensement des zones dangereuses est en cours.

OBSERVATION N°8

Dans son rapport de l'exercice 2011, la Cogest relevait déjà que les aménagements routiers liés à la limite du 30km/h restaient insuffisants. En 2012, la Cogest constate qu'aucun aménagement supplémentaire n'a été entrepris. De plus, il apparaît que les zones ne sont pas validées par des contrôles en suffisance.

La Cogest est frappée de ces retards et de ce qui les motive; elle attend de la Municipalité diligence et toutes les mesures nécessaires pour qu'il y soit remédié.

VOEU N°7

La Cogest encourage la municipalité à rapidement terminer les aménagements nécessaire et à valider les zones 30 km/h.

OBSERVATION N°9

Les axes principaux ont été contrôlés une fois en deux ans (voir rapport 2011) pour des raisons de signalisation inadaptée. Début 2013, le remplacement de ces panneaux a débuté. La Cogest espère que des contrôles pourront à nouveau être effectués en partenariat avec la gendarmerie vaudoise afin de faire respecter les zones limitées et de garantir la sécurité du voisinage.

VOEU N°8

La Cogest souhaite que la municipalité établisse dans un second temps une liste détaillée des zones à risque sur

le territoire de la commune. Ce recensement devrait permettre de dresser des priorités en vue d'éventuels aménagements (passages cloutés, gendarmes couchés, etc.).

ENTRETIEN DES ROUTES

En 2012, l'entretien des chaussées s'est limité à une campagne de réfections ponctuelles. Pour les chemins du Crêt et de Bellevue, la Municipalité a opté pour un nouveau procédé.

Malheureusement, le revêtement du chemin du Crêt a souffert peu après sa pose des travaux prévus à proximité, en partie en raison de problèmes de communication entre les différents services.

Le budget attribué à la réfection des routes n'a pas été totalement utilisé (143'385.05 sur les 225'000.- mis au budget), ce qui s'explique par l'ampleur des travaux à réaliser et la nécessité dès lors de déposer des préavis, ce qui devrait être fait courant 2013. Néanmoins, il apparaît à la cogest que des mesures d'entretien prises à temps auraient pu limiter l'ampleur de certains travaux à venir.

Dans son rapport de l'exercice 2011, la Cogest invitait la Municipalité à remettre rapidement en état la route des Biolettes. Toutefois, ces travaux n'ont pas été effectués pour deux raisons:

- La commune de Morrens ne souhaite pas rénover la partie de la route sur son territoire.
- La nouvelle déchetterie de Praz-Faucon engendre beaucoup de nouveau trafic.

Une étude doit par conséquent être menée. De surcroît, une nouvelle revue des routes est entreprise depuis l'été.

OBSERVATION N°10

La Cogest invite la Municipalité à établir à la fin de son étude un calendrier des priorités et à le présenter au Conseil communal.

PRAZ-FAUCON - INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE (PRÉAVIS 60-2011)

Bien évidemment soumis aux conditions météorologiques, le rendement est satisfaisant. La Cogest relève le bon fonctionnement de l'installation et espère qu'elle pourra inspirer d'autres projets.

ECLAIRAGE

La Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée afin d'établir un plan directeur. La Cogest salue cette démarche et espère que notre commune saura être pionnière dans la gestion de la pollution lumineuse et de l'économie énergétique.

OBSERVATION N°11

La Cogest invite la Municipalité à établir à la fin de son étude un calendrier des priorités et à le rendre public. La commission espère que la Municipalité fasse preuve d'innovation en ce qui concerne le concept de pollution lumineuse.

EPURATION

La Step de Praz-Faucon ne fonctionne pas de façon optimale.

Des améliorations techniques devraient permettre de normaliser le travail d'un des bassins tout en prolongeant la vie de cette station d'une dizaine d'années.

OBSERVATION N°12

La réalisation du séparatif au Chemin de la Cavenettaz, acceptée le 5 mai 2011 par le Conseil communal, ne pourrait-elle pas améliorer le fonctionnement de cette Step en limitant l'apport d'eau claire. La Cogest s'inquiète de la récurrence des problèmes posés par la STEP et demande à la Municipalité un plan de mesures pour qu'il y soit remédié.

La Step de l'AET fonctionne normalement avec des coûts par équivalent/habitant à la baisse, grâce aux amortissements déjà effectués et aux faibles taux d'intérêts pratiqués ces dernières années. Cette Step, qui reçoit actuellement 4422 équivalent/habitants, est conçue pour en traiter 5200. Suite à l'augmentation rapide des populations de Cugy et Froideville, le Comité directeur va procéder à une étude permettant à la Step de l'AET d'absorber 7200 équivalent/habitants sans agrandissement des infrastructures.

CHAPITRE 2 - COMPTES 2012

PRÉAMBULE

La Cogest a pris connaissance des comptes 2012. La commission tient à relever cette année encore la qualité et la précision du rapport sur les comptes 2012. Elle en félicite vivement notre boursière communale, principale artisanne de cet important travail. Elle se réjouit du dialogue qui se construit entre la Cofin, le Municipal des finances et la boursière communale et qui devra permettre une gestion plus dynamique et plus précise du budget communal.

OBSERVATION N°13

Comme en 2012, la Cogest n'a pas encore connaissance du contrôle des comptes de la fiduciaire BDO au moment de finaliser la rédaction de son rapport. La Municipalité devrait dès lors présenter ce document au Conseil communal lors de la séance consacrée à la gestion et aux comptes 2012. Il y a un vrai problème de timing dont la Municipalité ne porte pas la responsabilité car elle ne peut soumettre l'examen des comptes qu'après la récolte de toutes les informations nécessaires pour leur bouclage. Mais la Cogest ne dispose ainsi pas, au moment de la rédaction de ce rapport, de la vision globale que lui assigne le mandat du Conseil communal. Ce sera le cas lors de la discussion des comptes le 27 juin 2013.

Pour son rapport 2012, la Cogest s'est entendue avec la Cofin pour la rédaction du rapport sur les comptes et c'est cette dernière qui l'a rédigé. Cependant, la Cogest et la Cofin se sont réunies à trois reprises, dont une avec la participation du Municipal des finances et de la Boursière communale pour discuter des comptes 2012. C'est dire que la Cogest endosse sans réserve ce rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES 2012

Dans la continuité des années précédentes, les comptes 2012 révèlent une bonne surprise puisqu'à nouveau, ils sont largement positifs avec un excédent de revenus de CHF 516'045.- (avant attribution) alors qu'il était budgété une perte de CHF 1'285'890.-.

La marge d'autofinancement, qui pour mémoire permet de financer les investissements sans passer par l'emprunt bancaire et de rembourser ces mêmes emprunts, présente une forte embellie à 1'993'647.-, contre 1'298'973.- en 2011 (moyenne sur 5 ans de 1'474'285.-).

Cette embellie s'explique principalement par des revenus excédentaires, dont voici les postes principaux (voir le détail dans les pages vertes) :

REVENUS

40 Impôts

Comptes 2012	Budget 2012	Différence
7'102'005.-	6'6060'500.-	+ 1'041'505.-

A lui seul, le poste « Droit de mutation » représente une amélioration de 301'000.- puisque historiquement aucun montant n'avait été inscrit au budget de ce poste, ce qui a été corrigé sur le budget 2013. L'autre poste important est celui lié aux « Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel », dont l'amélioration est de + 526'669. L'influence de la Commune sur ce poste 40 est quasi nulle.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

Comptes 2012	Budget 2012	Différence
2'855'347.-	1'695'140.-	+ 1'160'207.-

Cette amélioration se porte principalement sur le poste « Taxes de raccordement et d'utilisation » pour un montant de 981'240.-, en lien notamment avec le nouveau quartier d'Es-Cheseaux.

CHARGES

Les charges hors amortissements et attributions aux fonds + financements spéciaux (provisions) qui n'influencent pas les liquidités de la Commune, ont globalement été contenues en dessous des budgets :

30 Autorités et personnel

Comptes 2012	Budget 2012	Différence
1'833'359.-	1'874'650.-	- 41'290.-

A l'exception du personnel intérimaire (dépassement du budget de 37'211), tous les postes se terminent avec des comptes plus bas que le budget.

31 Biens, services, marchandises

Comptes 2012	Budget 2012	Différence
1'986'712.-	2'181'290.-	- 194'577.-

Constat similaire, à l'exception du poste « Loyer, fermage et redevance d'utilisation » + 13'914.-.

31 Intérêts passifs

Comptes 2012	Budget 2012	Différence
276'499.-	407'195.-	-130'696.-

Cette économie s'explique principalement (pour 122'000.-) par le fait que la Commune n'a finalement pas eu besoin d'un nouveau prêt bancaire ; sa liquidité lui étant suffisante.

ACTIFS

Au niveau des comptes du bilan (actifs – passifs, voir page 6 rose), la Cofin constate les éléments suivants :

910 Disponible

La liquidité s'est fortement réduite suite au renoncement de procéder à un nouvel emprunt bancaire. Elle a notamment été utilisée pour payer les charges importantes liées aux travaux de rénovation de la Maison de Commune. A nouveau, l'usage de cette liquidité (qui était particulièrement élevée ces dernières années) plutôt que de passer par un nouvel emprunt, permet d'économiser plus de 120'000.- sur 2012.

911 Débiteurs

L'augmentation importante de ce poste (+ 1'136'900.-) provient essentiellement des taxes de raccordement qui n'ont pas encore été encaissées sur les habitations du nouveau quartier Es Cheseaux.

914 Patrimoine administratif

Ce poste comprend l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers de la Commune indispensables pour son fonctionnement. L'augmentation de ce poste est principalement due aux travaux de rénovation de la Maison de Commune (+ 2'313'183.-).

915 Titres et papiers valeurs

Le montant de 62'092.- correspond aux actions de la société Gedrel (libérées à 50%). Les actions de la Romande Energie, dont il est fait mention, sont en fait totalement amorties et donc à 0.-. Cependant, elles ont une valeur réelle de 1'065.- (au 31.12.2012), soit un total de 1'043'700.-, ce qui constitue comptablement une réserve latente.

PASSIFS

920 Créancier

La Cofin apprécie que le poste ait fortement diminué.

923 Provision débiteurs douteux

Le risque diminue légèrement. Sur les 522'950.- de ce poste, 145'000.- représentent des débiteurs facturés directement par la Commune (taxes, émoluments..) et 377'950.- sont liés aux impôts non payés. A noter que les pertes définitives sur les débiteurs s'élèvent environ entre 1'000.- et 5'000.- par année.

928 Réserves et provisions

Il ne s'agit en fait que de provisions. La modification sera portée sur les comptes 2013.

INVESTISSEMENTS

La Commune a investi un montant total de 3'138'632.- en 2012 (pages 13 et suivantes, roses). Les postes les plus importants sont la rénovation de la Maison de Commune pour 2'313'183.-, l'aménagement du carrefour de la Cavenettaz pour 633'034.- et l'achat + installation du silo à sel pour 94'469.-.

Le solde des investissements à faire selon les préavis en cours se monte à 4'853'788.-.

Concernant la liste des préavis en pages 9 et 10 roses, il faut relever les deux points suivants :

- l'« Etude pour la construction d'un jardin d'enfants pour l'Arc-en-Ciel » fait état d'un dépassement 14'956.- dû à l'arrêt dans un premier temps de cette étude et ensuite à une réorientation du projet.

- L' « Equipement ER-EC et eau potable du Plan de Quartier Es Cheseaux » est bien terminé mais une demande de subvention est toujours en cours.

DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET URGENTES FIGURANT DANS LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

En page 12 rose, la Municipalité fait état de ces dépenses et à inscrit pour 2012 l'unique dépassement budgétaire lié à une dépense imprévue/urgente pour un montant de 54'944.- relatif à la création des deux classes provisoires.

La Cofin a établi une liste des 21 postes dont les comptes sont supérieurs de plus de 5'000.- par rapport au budget (dépassement) :

No. Compte	Intitulé	Comptes	Budget	Différence	Type	Infos/accord Cofin?
		1'590'317	1'044'605	545'712		
110.3010.03	Traitement des conciergeries	196'826.80	162'300.00	34'526.80	Accord	non
110.3010.06	Traitement du personnel APEMS	47'238.25	0.00	47'238.25	Accord	non
110.3080.00	Personnel facturé par des tiers	52'211.00	15'000.00	37'211.00	Accord	non
210.3301.00	Remises et défalcatons	165'705.91	30'000.00	135'705.91	Accord	non
351.3141.00	Entretien du bâtiment	12'406.55	4'500.00	7'906.55	Info	non
352.3124.00	Achat et consommation de mazout et carburant	5'438.95	0.00	5'438.95	Info	non
357.3141.00	Entretien du bâtiment	10'525.25	1'500.00	9'025.25	Info	non
430.3143.01	Extension de l'éclairage public	47'307.80	20'000.00	27'307.80	Accord	non
430.3155.02	Entretien véhicule "REFORM MULI T9"	14'903.40	6'500.00	8'403.40	Info	non
430.3188.00	Facturation tiers, balayage des rues déneigement	38'278.15	30'000.00	8'278.15	Info	non
430.3909.00	Eau et épuration bâtiment communaux	35'701.90	24'395.00	11'306.90	Info	non
450.3188.00	Enlèvement et élimination des ordures ménagères	265'993.25	260'000.00	5'993.25	Info	non
461.3185.00	Honoraires et frais d'analyses et de surveillance	13'140.40	4'000.00	9'140.40	Info	non

461.3909.00	Eau et épuration bâtiment communaux	18'532.90	1'410.00	17'122.90	Info	non
510.3161.00	Chavannes - location pavillon	13'914.35	0.00	13'914.35	Info	non
510.3189.00	Chavannes - construction	54'944.45	0.00	54'944.45	Accord	oui
510.3522.01	Participation établissement scolaire primaire	514'817.15	477'000.00	37'817.15	Accord	non
511.3133.00	Achats produits/matériel nettoyage + désinfection	15'582.40	4'000.00	11'582.40	Info	non
512.3141.00	Entretien du bâtiment	8'851.35	2'000.00	6'851.35	Info	non
600.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	14'138.95	2'000.00	12'138.95	Info	non
660.3141.00	Entretien du bâtiment (PC)	43'857.65	0.00	43'857.65	Accord	non

La Cofin renvoie les lecteurs au préavis municipal 01/2011 « Demande d'octroi d'autorisations générales pour la législature 2011-2016 », notamment les articles 3.2 et suivants, qui fixe les règles sur les dépassements budgétaires et dont voici un extrait :

3.2.1 Toutes dépenses imprévues et/ou urgentes entre **5'000.- et 20'000.-** fait l'objet d'une **information de suite** à la Commission des finances.

3.2.2 Toutes dépenses imprévues et/ou urgentes entre **20'001.- et 50'000.-** fait l'objet d'un **accord préalable** de la Commission des finances.

Les dépassements constatés par la Cofin sur ces 21 postes posent les trois questions suivantes :

1. L'imprévisibilité et/ou l'urgence des dépenses, générant un dépassement budgétaire, sont-elles démontrées ?
2. La Cofin a-t-elle été informée ou a-t-elle donné son accord ?
3. A quel niveau se situe la notion de poste budgétaire ?

La Cofin n'a pas eu le temps nécessaire pour explorer la question une. Quant à la deuxième question, hormis pour le poste lié à la construction du pavillon de la Chavannes, aucune information n'a été communiquée de suite à la Cofin et cette dernière n'a donné aucun accord préalable.

Pour répondre à la question trois, force est de constater que la notion de poste budgétaire n'est pas définie dans le préavis 01/2011 ; on ne parle que de postes liés aux dicastères, comptes 1 à 8, et de postes

budgétaires. Les postes du budget se décomposent en 4 niveaux. Prenons l'exemple du dicastère « Domaines et bâtiments » (pages 8 blanches) :

Niveau 1	no. poste budgétaire = 3	Domaines et bâtiments (dicastère)
Niveau 2	no. poste budgétaire = 35	Bâtiments
Niveau 3	no. poste budgétaire = 351	Maison villageoise
Niveau 4	no. poste budgétaire = 351.3141.00	Entretien du bâtiment

Le budget se calcule et se négocie uniquement au niveau 4. Les 3 autres niveaux ne sont que l'addition des niveaux inférieurs. Dès lors, sur cette base-là, la Cofin a pris le parti de lier la notion de poste budgétaire au niveau 4 des comptes, ce qui l'a amené à établir la liste des 21 dépassements. Mais à nouveau, rien n'est clairement défini dans le préavis, ce qui pose un réel problème de bonne gouvernance. Selon l'approche de la Cofin, le montant total de 400'000.- de dépassements autorisés pour la législature en cour selon le préavis 01/2011, serait largement dépassé (545'712.-), d'où l'urgence de stabiliser cette problématique. Un avis de droit auprès du Service des communes et du logement de l'Etat de Vaud sera sans doute nécessaire.

Certains dépassements budgétaires sont totalement compensés par des recettes équivalentes, par exemple le poste « Traitement du personnel APEMS » dont la compensation se trouve au poste 110.4356.02. Sur d'autres dépassements, la Commune n'a que peu ou pas d'emprise, notamment les postes liés aux impôts (remises et défalcatons, ristourne). Cependant, ces deux cas de figure ne sont pas stipulés dans le préavis 01/2011 comme étant des exceptions ne nécessitant pas l'intervention de la Cofin (information ou accord préalable).

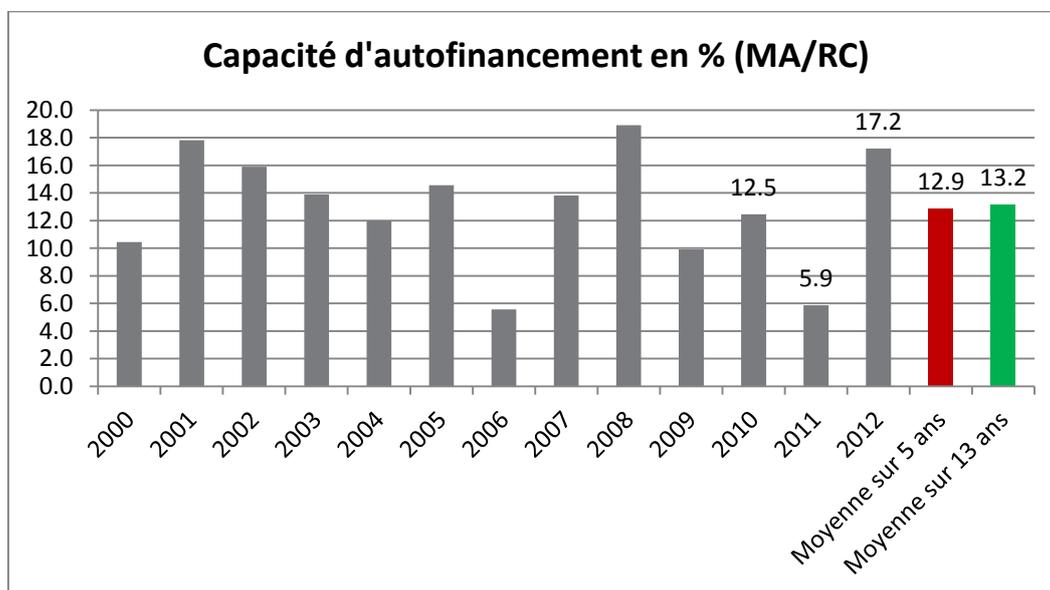
Prenons un autre exemple, le poste budgétaire 430.3143.01 (niveau 4) "Extension de l'éclairage public" dont le dépassement par rapport au budget est de 27'307.80. On constate que le dépassement dans ce cas-là se situe à tous les niveaux des comptes (1, 2, 3 et 4). Dès lors, il est difficile de comprendre pourquoi, dans ce cas, la Municipalité n'a pas demandé à la Cofin, préalablement à la dépense, son accord préalable.

RATIOS FINANCIERS

La Cofin s'est concentrée sur l'évolution de 3 ratios (voir notamment le rapport 2011 pour plus d'information sur les définitions). Une mise à jour de l'ensemble des ratios présentés dans le rapport 2011 sera faite en fin de législature.

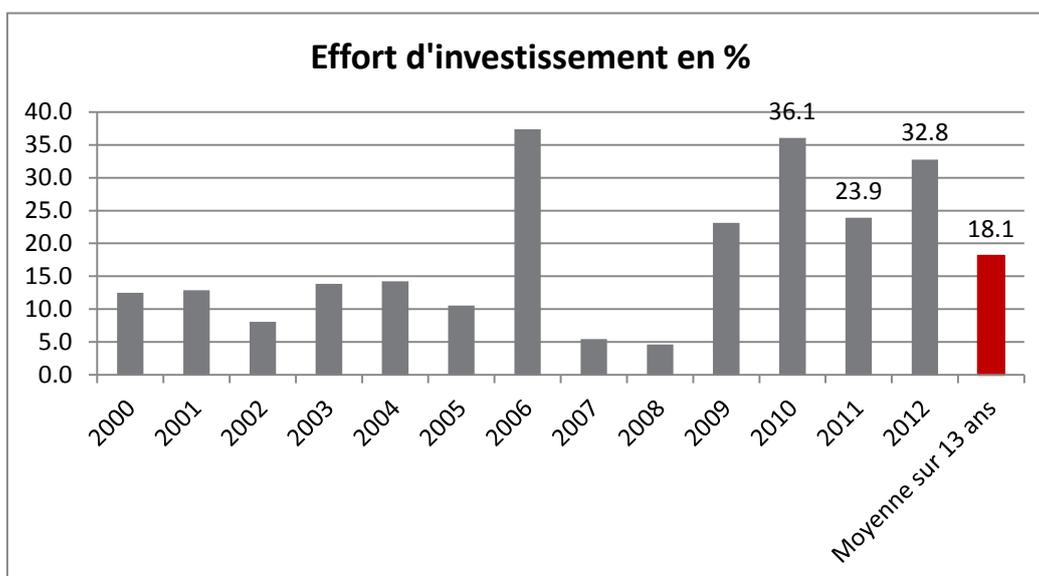
Capacité d'investissement

De part une excellente marge d'autofinancement en 2012, la capacité d'autofinancement est en nette amélioration (marge d'autofinancement divisé par les recettes courantes). Pour mémoire, plus cette capacité d'autofinancement est importante, plus la possibilité de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmente.



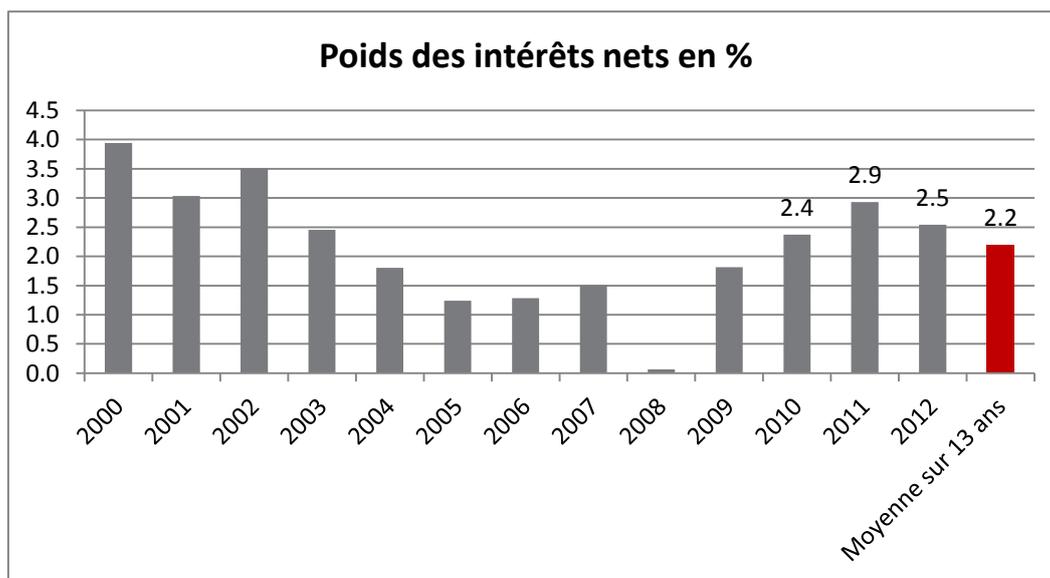
Effort d'investissement

C'est le rapport entre les investissements nets (déduction faite des éventuelles aides financières de tiers, par exemple le Canton) et les dépenses courantes de la Commune. La tendance de ces 3 dernières années reste marquée, avec la finalisation du gros chantier de la rénovation de la Maison de la Commune. Ces prochaines années devraient voir ce ratio baisser, sous peine que la Commune se retrouve face à de trop importantes infrastructures dont elle pourrait éprouver des difficultés à en supporter les charges.



Poids des intérêts nets

De part une dette constante et des recettes fiscales directes en augmentation, le ratio diminue quelque peu tout en restant dans la moyenne des dernières années.



CONCLUSIONS DE LA COFIN

En préambule, la Cofin ne peut à nouveau que remercier le Municipal des Finances et sa Boursière pour la qualité et l'exhaustivité des informations présentées dans la brochure liée aux comptes et des informations données lors de la rencontre avec la Cogest et la Cofin. Un travail remarquable qui permet facilement et rapidement (même si le domaine reste complexe) de trouver toutes les informations utiles pour procéder à une analyse complète des comptes.

Globalement, les comptes 2012 restent dans la continuité des années précédentes. Relevons les points principaux suivants :

- Un budget, une fois de plus, largement sous-estimé ;
- Une marge d'autofinancement importante et au dessus de la moyenne de ces 5 dernières années ;
- Des charges contenues sur l'ensemble des dicastères ;
- De bonnes surprises au niveau des revenus liés aux impôts ;

- Une liquidité, importante par le passé, qui a été utilisée de manière efficiente pour payer la rénovation de la Maison de Commune plutôt que de recourir à l'emprunt ;
- D'importants investissements, dans la continuité des 3 années passées, avec de nombreux projets à finaliser, validés par le Conseil communal pour près de 5 millions => une attention particulière devra être portée à ce titre, notamment sur le financement de ces projets (liquidités vs emprunt) et leur impact sur les finances communales ;
- Une problématique réglementaire liée aux dépassements budgétaires à régler au plus vite.

Cugy, mai 2013.

La Commission des Finances.

OBSERVATIONS DE LA COGEST

OBSERVATION N°14

La Cogest constate que le budget 2012 a été largement sous-estimé par rapport aux revenus et aux dépenses effectives et si elle se félicite de la politique plutôt conservatrice et sereine suivie par la Municipalité pour l'établissement du budget, elle invite cependant la Municipalité à faire part au Conseil communal de l'état de ses réflexions pour l'établissement d'un budget plus proche de la réalité.

OBSERVATION N°15

La Cogest invite la Municipalité à donner au Conseil communal des éclaircissements sur chacun des 21 postes relevés dans le rapport ci-dessus concernant les montants supérieurs à Fr. 5'000.-- de dépassement budgétaire et qui semblent soit:

- a) devoir faire l'objet d'une information donnée à la Cofin ou
- b) d'un accord de cette dernière et qui n'ont fait ni l'objet d'une information ni d'une demande d'accord de la Cofin.

OBSERVATION N°16

La Cogest invite la Municipalité à faire part au Conseil communal – constatant que les niveaux 1 à 3 des postes de la comptabilité communale semblent reliés au bilan (les postes comprenant de 1 à 6 chiffres), et que les postes de niveau 4, c'est-à-dire tous les postes comprenant au moins sept chiffres sont reliés au fonctionnement – de sa politique d'information à la Cofin et/ou au Conseil communal des dépenses dites imprévues et/ou urgentes, c'est-à-dire des dépenses imprévues et/ou urgentes qui devaient soit faire l'objet d'une information à la Cofin, d'un accord de cette dernière ou même d'un préavis au Conseil communal.

OBSERVATION N°17

La Cogest invite la Municipalité à faire part au Conseil communal de ses notions de "poste de bilan" et de "poste budgétaire" utilisées pour l'établissement du budget de l'année 2012 et quelles notions seront utilisées pour l'établissement du prochain budget, permettant ainsi au Conseil communal de voir, globalement, comment les autorisations générales données à la Municipalité pour la législature 2011-2016 ont été exercées pour l'année 2012.

CONCLUSION DE LA COGEST POUR SON RAPPORT 2012

Ce rapport s'inscrit dans la continuité des réflexions menées par la Cogest pour exercer au mieux le mandat confié par le Conseil communal et en tenant compte que l'ensemble de la Municipalité a acquis une expérience commune depuis son élection.

La Cogest a aussi tenu compte du fait que le déménagement dans les locaux provisoires de la Maison villageoise puis le réaménagement dans les nouveaux locaux de la Maison de commune ont considérablement augmenté la charge de travail de toute l'équipe municipale ainsi que du personnel administratif.

Elle s'est attachée à examiner plus particulièrement trois thèmes, l'administration du personnel de la commune, l'entretien des routes et chaussées et la représentation de la commune auprès des associations. Elle a aussi vérifié la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations que la précédente commission a émis.

Et vous aurez aussi constaté à la lecture du présent rapport que la Cogest a fait un grand travail de réflexion tout en s'attachant à avoir une compréhension des détails de la gestion courante du ménage communal. La collaboration avec la Cofin a été particulièrement fructueuse et il est certain qu'elle aura des répercussions positives sur les finances communales pour les années à venir car les relations entre le budget et les dépenses réelles, l'encaissement des revenus et le paiement des charges communales continueront à préoccuper la Cofin de façon régulière tout au long de la législature, mais occuperont aussi la Cogest lors de l'exécution de son mandat annuel.

La Cogest encourage ainsi la Municipalité à poursuivre une politique raisonnable d'investissement tout en dynamisant la gestion budgétaire, en continuant une politique ouverte de communication et une politique positive de la transparence.

Arrivée au terme de son mandat, la Cogest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers:

- a) d'accepter le préavis No 22/2013 Gestion 2012 et Comptes 2012 incluant les observations de la Cogest;
- b) d'approuver l'attribution complémentaire de Fr. 513'000.-- au fonds de réserve en attente d'affectation;
- c) de donner décharge à la Cogest de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance.

Cugy, mai 2013, La Commission de Gestion